

Notice explicative - Inscription 2018-2019

ATTENTION : la présence aux réunions de rentrée est obligatoire
Vous pourrez consulter les calendriers de rentrée sur le site Internet de l'Université :
www.univ-rennes1.fr - Formation - Admission & Inscriptions - Les services de scolarité -
Calendriers de rentrée à partir du mois de juillet

- lire très attentivement ce document qui vous guidera dans votre procédure d'inscription. Notez bien les rubriques qui vous concernent et soyez vigilant sur les pièces que vous devez joindre à votre dossier.
- remplir soigneusement toutes les rubriques du dossier d'inscription.
- présenter le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives demandées, le jour de votre rendez-vous d'inscription.

Cadre 1 - CVEC

Une **contribution obligatoire** appelée «Contribution vie étudiante et de campus - CVEC», destinée à favoriser notamment l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif a été **instaurée par la loi ORE**.

Elle **s'élève à 90 €** pour 2018-19 et **doit être acquittée** par tous **les étudiants en formation initiale**.

Elle doit être **réglée près du CROUS avant l'inscription administrative**.

Sont **exonérés** : les étudiants **boursiers** de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, les étudiants **réfugiés**, les étudiants bénéficiant de la **protection subsidiaire**, les **demandeurs d'asile** bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire.

Lien : messervices.etudiant.gouv.fr

Elle **n'est réglée qu'une seule fois** en cas de pluri-inscriptions.

Suppression de la Sécurité Sociale étudiante

- étudiants déjà inscrits à l'université

- . restent pour l'année 2018-2019 au régime de sécurité sociale étudiant comme l'année précédente
- . basculeront automatiquement dans le régime général en 2019-2020

- primo entrants

- . restent sous le régime de leurs parents jusqu'à la fin de leurs études
- . devront seulement mettre à jour leur carte vitale
- . seront assurés sociaux à titre autonome à partir de 18 ans

- étudiants étrangers

- . déjà affiliés restent au régime de sécurité sociale étudiant jusqu'en 2019 puis basculeront dans le régime général
- . nouveaux inscrits : ils doivent effectuer la démarche de leur côté. S'ils ne le font pas, ils ne seront pas couverts.

Cadre 2 - État civil

Nom et prénoms

Ils doivent être strictement identiques à l'État civil (cf carte d'identité, ou passeport ou acte de naissance pour les étrangers), y compris les caractères séparateurs (tirets).

→ joignez la photocopie du document correspondant à votre état civil

Département ou pays de naissance

Inscrire le libellé et, pour la France métropolitaine, le n° de département précédé d'un zéro - Exemple : Ille et Vilaine 035

Pour les DOM, TOM, Pays étrangers, utiliser le tableau n° 1 joint page 4

TRES IMPORTANT : Numéro national étudiant (à renseigner OBLIGATOIREMENT)

1- **BACHELIERS** : le numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat

2- **TOUT ETUDIANT(E)** ayant pris une inscription dans une université française depuis 1995 dispose obligatoirement d'un n° INE. S'il ne figure pas sur la carte étudiant ou le relevé de notes, l'intéressé(e) doit le demander à son établissement d'origine avant de s'inscrire à RENNES 1.

L'INE est composé de 11 caractères : 9 chiffres + 2 lettres ou 10 chiffres + 1 lettre

Cadre 3 - Nationalité et Handicap

Nationalité : Française : 100 - Étrangère : utiliser le tableau n° 1 page 4

Handicap et tiers temps : Prendre contact avec le SAVE (save@univ-rennes1.fr)

Cadre 4 - Situation militaire

Pour être autorisé(e) à passer les examens, vous devez OBLIGATOIREMENT avoir satisfait aux obligations du recensement auprès de la Mairie de votre domicile et/ou à la journée d'appel de préparation à la défense. **La réforme du service national concerne les garçons nés après le 31 décembre 1978 ainsi que les filles nées après le 31 décembre 1982.**
→ joignez la photocopie du certificat individuel de participation à la JDC.

Cadre 5 - 1^{ère} inscription

Préciser la date de votre première inscription en enseignement supérieur français.

Si vous avez déjà été inscrit à l'Université Rennes 1, précisez la date de votre dernière inscription.

Cadre 6 - Baccalauréat ou équivalence

Série : Utiliser le tableau n° 2 page 5

Département d'obtention : indiquer le libellé du département puis le numéro précédé d'un zéro ou le code du pays (tableau n° 1 page 6). Indiquer le nom de l'établissement de classe de terminale.

Cadre 7 - Adresses

Pays : inscrire le libellé et le code. Utilisez le tableau numéro 1 page 4.

Cadre 8 - Régime d'inscription - Catégorie socio-professionnelle - Étudiant salarié

Régime d'inscription :

- 1 - **Formation initiale** : pas d'interruption des études initiales
- 2 - **Formation continue** : études financées par un organisme ou l'employeur
- 3 - **Formation par apprentissage** : statut particulier des étudiants de formation initiale apprentis
- 4 - **Formation permanente** : formation non financée après interruption d'études
- 6 - **Contrat de professionnalisation**

Vous avez interrompu vos études initiales pendant plus d'un an ? Vous travaillez ou êtes en recherche d'emploi ? Vous avez bénéficié de contrats de travail en alternance ? Contactez le Service de Formation Continue afin de bénéficier de conseils personnalisés (orientation, financements, droits) - **SFC** : 4 rue Kléber, 35 000 Rennes - tél : 02 23 23 39 50 - courriel : sfc@univ-rennes1.fr - site web : <http://sfc.univ-rennes1.fr>

Catégorie socioprofessionnelle

De l'étudiant : indiquer la catégorie (cf. tableau 3 page 7) et reporter le code dans la partie grisée. Remplir la case "Activité" (cf. tableau 4)

Du père ou du 1^{er} responsable de l'étudiant : utiliser le tableau n° 3, page 7, coder la profession du parent dont vous dépendez au regard de la Sécurité Sociale.

Cadre 9 - Financement des études

Indiquer les aides financières autres que la bourse de l'Enseignement Supérieur. Trois types d'aides peuvent être cochés avec un numéro d'ordre.

Cadre 12 - Dernier établissement fréquenté

Dernier type d'établissement fréquenté, année et département.

Préciser s'il s'agit d'un transfert.

Cadre 14 - Type du dernier diplôme obtenu

Référez-vous au tableau n°5, page 5.

Cadre 16 - Inscriptions - Étudiants boursiers

→ **Diplôme et Année d'études** : (Ex : DUT GEA 1^{ère} année, ou Licence mention Biologie 1^{ère} année, Licence AES 2^{ème} année, Master Informatique 1^{ère} année, Master Informatique 2^{ème} année – spécialité Génie Logiciel).

Nombre d'inscriptions dans ce cycle : indiquer le nombre de fois où vous vous êtes inscrit(e) dans ce cycle :

1^{ère} fois → 1

2^{ème} fois → 2

Nombre d'inscriptions dans ce diplôme : idem

Nombre d'inscriptions dans cette année d'études : idem

Titre d'accès : indiquer le diplôme qui vous autorise à vous inscrire à l'année d'études postulée.

Interne : titre obtenu à l'Université de RENNES 1.

Externe titre obtenu dans un autre établissement (cf. tableau n° 6 page 6).

Le statut de boursier sera confirmé par les services de scolarité uniquement si le niveau d'études mentionné sur l'avis conditionnel correspond à votre niveau d'études.

Dans le cas où vous avez reçu une attribution de bourse d'un autre CROUS que celui de Rennes, vous devez lui demander le **transfert** de votre dossier social étudiant vers le CROUS de Rennes.

Cadre 17 - Assurance/responsabilité civile - Mutuelle

L'attention des étudiants est attirée sur l'importance du risque "responsabilité civile". Si aucun contrat proposé par les mutuelles n'est souscrit, il importe que l'étudiant vérifie que la compagnie d'assurance, auprès de laquelle lui ou sa famille a adhéré par ailleurs, **le garantit au titre de ce risque dans le cadre de ses études et particulièrement des stages** qu'il serait amené à effectuer. En outre, l'étudiant doit vérifier qu'il est bien couvert en "**individuelle accident**". Ce risque prendra en charge la couverture personnelle en cas d'accident.

Est considéré comme accident du travail, donnant droit à une prise en charge, l'accident survenu à l'occasion de travaux pratiques, travaux dirigés présentant un caractère dangereux et de stages obligatoires ou conseillés dans le cursus. Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration, qui doit être enregistrée dans les 48 heures soit auprès du service de Scolarité, soit auprès de l'employeur en cas de stage rémunéré.

La documentation mise à votre disposition ou le site Internet des Mutuelles vous informe sur les avantages que vous procure une adhésion. La mutuelle n'est pas obligatoire mais elle est vivement conseillée. La Sécurité Sociale ne vous rembourse pas la totalité de vos dépenses de santé. C'est pourquoi les mutuelles étudiantes ou autres vous proposent des complémentaires santé pour être mieux remboursés. **Tous les contrats souscrits auprès des mutuelles étudiantes intègrent le risque assurance "responsabilité civile et individuelle accident", garanties obligatoires en cas de stage.**

Si vous désirez vous inscrire, auprès de La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) ou de la S.M.E.B.A., vous acquitterez la cotisation correspondante en vous adressant directement auprès des Mutuelles et pourrez bénéficier d'un paiement échelonné de la cotisation.

Renseignements :

- . LMDE : La Mutuelle Des Etudiants : www.lmde.com
- . SMEBA : www.smeba.fr

Cadre 18 - Sports SIUAPS

Vous avez la possibilité de choisir une ou plusieurs activités physiques et sportives proposées par le SIUAPS.

www.siuaps.univ-rennes.fr

Information sur les droits universitaires

L'inscription est validée par le paiement des droits universitaires. **Le paiement s'effectue au moment de l'inscription administrative** par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Rennes 1. Tout chèque sans provision fera l'objet d'un recouvrement par l'agence comptable et pourra entraîner la résiliation administrative de l'étudiant. Le montant des droits est fixé annuellement.

Exonération et dispense de paiement

1- EXONERATION DE DROIT

En application du décret n° 84-13 du 5 Janvier 1984, sont exonérés du paiement des droits de scolarité :

- les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'état français
- les pupilles de la nation

L'exonération est accordée automatiquement sur présentation au service de Scolarité, au moment de l'inscription, de l'attribution conditionnelle de bourse ou d'un justificatif de la qualité de pupille de la nation.

L'exonération porte sur la totalité des droits.

2- EXONERATION SUR DÉCISION INDIVIDUELLE

Le Président de l'Université peut accorder, sur décision individuelle l'exonération des droits de scolarité à certaines catégories d'étudiants sur critères sociaux, sur présentation d'un **dossier à retirer au moment de votre inscription auprès du service de scolarité.**

Cette exonération porte également sur la totalité des droits.

Demande d'annulation d'inscription et remboursements des droits

Les étudiants inscrits, qui ne donneraient pas suite à leur inscription à l'Université pour une raison motivée, pourront bénéficier du remboursement des frais d'inscription, selon la réglementation de l'établissement :

- Présenter une demande écrite au service de scolarité accompagnée des documents justificatifs.

TABLEAU n° 1 - Codes des Pays et Nationalités

* les codes des territoires étrangers repérés par un * ne doivent servir qu'à coder l'adresse de la famille

PAYS	CODE	PAYS	CODE	PAYS	CODE
AFGHANISTAN	212	GUATEMALA	409	POLOGNE	122
AFRIQUE DU SUD	303	GUINEE	330	PORTUGAL	139
ALBANIE	125	GUINEE BISSAU	392	PRINCIPAUTE D'ANDORRE	130
ALGERIE	352	GUINEE EQUATORIALE	314	PRINCIPAUTE DE MONACO	138
ALLEMAGNE	109	GUYANE	428	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313
ANGOLA	395	HAITI	410	PROVINCES PORTUGAISES : ACORES MADEIRAS	319
ANTIGUA ET BARBUDA	441	HONDURAS	411	QATAR	248
ARABIE SAOUDITE	201	HONGRIE	112	REPUBLIQUE DE DJIBOUTI	399
ARGENTINE	415	ILE MARSHALL	515	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	312
ARMENIE	252	ILE MAURICE	390	REPUBLIQUE DES ILES PALAOS	517
AUSTRALIE	501	ILES SAINT VINCENT ET GRENADINES NORD	440	REPUBLIQUE TCHEQUE	116
AUTRES PAYS	990	INDE	223	ROUMANIE	114
AUTRICHE	110	INDONESIE	231	RUSSIE	123
AZERBAIDJAN	253	IRAK	203	RWANDA	340
BAHAMAS	436	IRAN	204	SAHARA OCCIDENTAL	389
BAHREIN	249	IRLANDE	136	SAINT DOMINGUE	408
BANGLADESH	246	ISLANDE	102	SAINT MARIN	128
BARBADE	434	ISRAEL	207	SAINTE LUCIE	439
BELGIQUE	131	ITALIE	127	SALOMON	512
BELIZE	429	JAMAIQUE	426	SAMOA OCCIDENTALES	506
BENIN	327	JAPON	217	SANS PAYS	995
BHOUTAN	214	JORDANIE	222	SAO TOMÉ ET PRINCIPE	394
BIELORUSSIE	148	KAZAKHSTAN	256	SENEGAL	341
BIRMANIE	224	KENYA	332	SERBIE	121
BOLIVIE	418	KIRGHIZISTAN	257	SEYCHELLES	398
BOSNIE HERZEGOVINE	118	KIRIBATI	513	SIERRA LEONE	342
BOTSWANA	347	KOSOVO	157	SINGAPOUR	226
BRESIL	416	KOWEIT	240	SLOVAQUIE	117
BRUNEI	225	LAOS	241	SLOVENIE	145
BULGARIE	111	LESOTHO	348	SOMALIE	318
BURKINA FASO	331	LETONIE	107	SOUDAN	343
BURUNDI	321	LIBAN	205	SRI LANKA	235
CAMBODGE	234	LIBERIA	302	ST CHRISTOPHE NIEVES	442
CAMEROUN	322	LIBYE	316	SUEDE	104
CANADA	401	LIECHTENSTEIN	113	SUISSE	140
CAP VERT	396	LITHUANIE	108	SURINAM	437
CENTRAFRIQUE	323	LUXEMBOURG	137	SWAZILAND	391
CHILI	417	MACEDOINE	156	SYRIE	206
CHINE POPULAIRE	216	MADAGASCAR	333	TADJIKISTAN	259
CHYPRE	254	MALAISIE	227	TAIWAN	236
COLOMBIE	419	MALAWI	334	TANZANIE	309
COMORES	397	MALDIVES	229	TCHAD	344
CONGO	324	MALI	335	TERR. DES PAYS BAS : ANTILLES NEERLAND	431
COREE DU NORD	238	MALTE	144	TERRITOIRE DES USA : PORTO RICO, ...	432
COREE DU SUD	239	MAROC	350	TERRITOIRE DES USA (OCEANIE)	505
COSTA RICA	406	MAURITANIE	336	TERRITOIRE DU DANEMARK : GROENLAND	430
COTE D IVOIRE	326	MEXIQUE	405	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : GIBRALTAR	133
CROATIE	119	MICRONESIE	516	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : STE HELENE	306
CUBA	407	MOLDAVIE	151	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI AUX ANTILLES	425
DANEMARK	101	MONGOLIE	242	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI MALOUINES	427
DOMINIQUE	438	MONTENEGRO	120	TERRITOIRE ROYAUME UNI : ILES PITCAIRN	503
EGYPTE	301	MOZAMBIQUE	393	THAILANDE	219
EL SALVADOR	414	NAMIBIE	311	TIMOR ORIENTAL	262
EMIRATS ARABES UNIS	247	NAURU	507	TOGO	345
EQUATEUR	420	NEPAL	215	TONGVA OU FRIENDLY	509
ERYTHREE	317	NICARAGUA	412	TRINITE ET TOBAGO	433
ESPAGNE	134	NIGER	337	TUNISIE	351
ESTONIE	106	NIGERIA	338	TURKMENISTAN	260
ETATS UNIS	404	NORVEGE	103	TURQUIE	208
ETHIOPIE	315	NOUVELLE ZELANDE	502	TUVALU	511
ÉTRANGER SANS AUTRE INDICATION	999	OMAN	250	UKRAINE	155
FIDJI	508	OUGANDA	339	URUGUAY	423
FINLANDE	105	OUZBEKISTAN	258	VANUATU	514
FRANCE	100	PAKISTAN	213	VATICAN	129
GABON	328	PALESTINE	261	VENEZUELA	424
GAMBIE	304	PANAMA	413	VIETNAM	243
GEORGIE	255	PAPOUASIE Nouvelle Guinee	510	YEMEN	251
GHANA	329	PARAGUAY	421	ZAMBIE	346
GRANDE BRETAGNE	132	PAYS BAS	135	ZIMBABWE	310
GRECE	126	PEROU	422		
GRENADE ETGRENADINES	435	PHILIPPINES	220		
DEPARTEMENT	CODE	DEPARTEMENT	CODE	DEPARTEMENT	CODE
GUADELOUPE	971	MAYOTTE (nouveau)	976	ST PIERRE ET MIQUELON	975
GUYANE	973	NOUVELLE CALEDONIE	988	TERRES AUSTRALES ANTARCTIQUES FRANÇAISES	984
ILE DE CLIPPERTON	989	POLYNESIE FRANCAISE	987	WALLIS ET FUTUNA	986
LA REUNION	974	SAINT-BARTHELEMY	977		
MARTINIQUE	972	SAINT-MARTIN	978		

TABLEAU n° 2 - Codes des Baccalauréats ou autres titres

BACCALAUREATS	CODE	BACCALAUREATS	CODE	BACCALAUREATS	CODE
A-philosophie-lettres	A	F2-electronique	F2	STAV-Sciences et techn. agronomie vivant	STAV
A1-lettres-sciences	A1	F3-electrotechnique	F3	STG-Sciences et technologies de gestion	STG
A2-lettres-langues	A2	F4-genie civil	F4	STI-Sciences et techniques industrielles	STI
A3-lettres-arts plastiques	A3	F5-physique	F5	STL-Sciences et techno. de laboratoire	STL
A4-langues-mathématiques(av 84)	A4	F6-chimie	F6	STPA-Sciences et techno. prod agro-alim.	STPA
A5-langues(av 84)	A5	F7-biologie option biochimie	F7	STSS-Sciences et techno.santé	ST2S
A6-éducation musicale	A6	F7P-biologie option biologie	F7P	STSS-Sciences et techno.santé social	STSS
A7-arts plastiques	A7	F8-sciences medico-sociales	F8	STT-Sciences et technologies tertiaires	STT
B-économique et social	B	F9-equipement technique-batiment	F9	Techniques de la musique et de la danse	TMD
C-mathématiques et sciences physiques	C	G-specialite non precisee	G	0000-sans bac	0000
Dip. d'accès aux études universitaires A	DAEA	G1-techniques administratives	G1	0001-bac international	0001
Dip. d'accès aux études universitaires B	DAEB	G2-techniques quantitatives de gestion	G2	0002-bac européen	0002
D-mathématiques et sciences de la nature	D	G3-techniques commerciales	G3	0021-bacs professionnels industriels	0021
D'-sciences agronomiques et techniques	DP	HOT-Hotellerie	HOT	0022-bacs professionnels tertiaires	0022
E-Mathématiques et techniques	E	H-techniques informatiques	H	0023-bacs professionnels agricoles	0023
ES-Economique et social	ES	L-Litterature	L	0030-capacité de droit	0030
F-specialite non precisee	F	Sc. Technologies design rts appliqués	STD2	0031-titre étranger admis en equivalence	0031
F1-construction mecanique	F1	Sc. Technologies design rts appliqués	TD2A	0032-titre francais admis en dispense	0032
F10A-microtechnique option appareillage	F10A	Sc. Technologies indus.dével.durable	STI2	0033-ESEU A	0033
F10B-microtechnique option optique	F10B	Sc. Technologies indus.dével.durable	TI2D	0034-ESEU B	0034
F10-microtechnique (avant 1984)	F10	Sc. Technologies manag.gestion	STMG	0035-promotion sociale	0035
F11-musique et TMD musique	F11	SMS-Sciences Medico-Sociales	SMS	0036-validation etudes experiences prof.	0036
F11P-danse et TMD danse	F11P	S-Scientifique	S	0037-autres cas de non bacheliers	0037
F12-arts appliques	F12	STAE-Sciences et techno. agronomie-env.	STAE	0038-titre européen équivalent au bac.	0038

Tableau n°3 – Professions (catégories professionnelles)

Code	Libellé	Code	Libellé
10	Agriculteur exploitant	48	Contremaître, agent de maîtrise
21	Artisan	52	Employé civil, agent de service de la fonction publique
22	Commerçant et assimilé	53	Policier, militaire
23	Chef d'entreprise 10 salariés et plus	54	Employé administratif d'entreprise
31	Profession libérale	55	Employé de commerce
33	Cadre de la fonction publique	56	Personnel de service direct aux particuliers
34	Professeur, profession scientifique	61	Ouvrier qualifié
35	Profession information/arts/spectacles	66	Ouvrier non qualifié
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	69	Ouvrier agricole
38	Ingénieur cadre technique d'entreprise	71	Retraite agriculteur exploitant
42	Instituteur assimilé	72	Retraite artisan – commerce – chef d'entreprise
43	Profession intermédiaire santé et trav. social	73	Retraite cadre – profession intermédiaire
44	Clergé, religieux	76	Retraite employé et ouvrier
45	Profession intermédiaire administrative de la fonction publique	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
46	Profession intermédiaire administrative et commerciale d'entreprise	82	Personne sans activité professionnelle
47	Technicien	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Tableau n° 4

Domaines d'activités Professionnelles

Code	Libellé
A	Inactivité
B	Dispositif de reconversion
C	Emploi inférieur ou égal à 1 mois
D	Emploi supérieur à 1 mois et inférieur à 6 mois
E	Emploi supérieur à 6 mois
F	Aide-éducateur
G	Autre emploi jeune
H	Étudiant rémunéré au titre de ses études

TABLEAU n° 5 - Type dernier diplôme obtenu

Code	Libellé type dernier diplôme obtenu	Code	Libellé type dernier diplôme obtenu
001	Baccalauréat (Français)	054	MIAGE
002	DAEU	055	Diplôme fin 2ème cycle ét. Médicales, pharmaceutiques
003	ESEU	056	Diplôme de Sage Femme
004	Capacité en droit	057	Magistère
010	BTS	069	Autre diplôme de 2ème cycle que Magistère
011	DUT	070	DEA
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	071	DESS
013	DEUG	072	MASTER
014	DEUG IUP	073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
015	DEUP	079	Autre dipl. 3ème cycle hors ingénieur (Doctorat..)
016	Attestation fin 1ère année médecine, pharmacie d'ontologie	080	Docteur en médecine
017	DEUST	081	DES pharmacie
029	Autre diplôme de 1er cycle	082	DES médecine
030	Diplôme d'éducateur	083	Capacité médecine
031	Diplôme d'infirmier	084	Attestation de Formation Spécialisée
032	Diplôme d'orthophoniste	085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
033	Diplôme d'assistante sociale	086	DIS médecine
034	Autre diplôme paramédical et social	087	Dip Etude Spec Compl Médecine
040	Licence	500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
041	Licence professionnelle	501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
042	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	510	DELTA
050	Maîtrise	511	DALF
051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP	519	Autre diplôme supérieur
052	MST		
053	MSG	900	Aucun diplôme supérieur

TABLEAU N° 6 – Codes des titres d'accès externe

TITRES D'ACCES EXTERNE	Codes	TITRES D'ACCES EXTERNE	Codes
Acquis professionnels ou personnels	600	Dut génie civil	125
Bac+1année PCEM1 extérieure Rennes1	105	Dut génie des matériaux	134
Bac+1année PHARMACIE extérieure Rennes1	106	Dut génie électronique informatique Industrielle	126
Bac+1année étude supérieure	102	Dut génie mécanique et productique	127
Bac+2année études supérieures	111	Dut génie thermique énerg.	128
Bac+2années PCEM1 extérieures Rennes1	109	Dut hygiène sécurité	129
Bac+2années PHARMACIE1 extérieures Rennes1	110	Dut information communication	138
Bts action commerciale	164	Dut informatique	130
Bts agro-équipement	163	Dut maintenance Industrielle	131
Bts analyses biologiques	160	Dut mesures physiques	132
Bts assis tech ingénierie	157	Dut organisation gestion de la production	133
Bts audiovisuel	167	Dut statistique traitement informatique des données	139
Bts autres spécialités	179	Dut techniques de commercialisation	140
Bts biochimiste	161	Dut transport logistique	141
Bts biotechnologies	162	Dut autres spécialités	149
Bts bureautique secrétariat	168	Ecole d'ingénieur	405
Bts chimiste	156	Ecole de commerce	404
Bts commerce international	169	IEP extérieures Rennes	406
Bts communication et action publicitaires	181	IEP rennes	P00
Bts comptabilité gestion	158	Licence AES extérieure Rennes1	215
Bts diététique	155	Licence EEA extérieure Rennes1	212
Bts domotique	174	Licence IUP extérieure Rennes1	222
Bts économie sociale familiale	170	Licence administration publique extérieure Rennes1	219
Bts études econo construc	166	Licence biochimie extérieure Rennes1	210
Bts fabric méca autom ind	152	Licence biologie extérieure Rennes1	211
Bts fabrication mécanique	151	Licence chimie extérieure Rennes1	208
Bts géologie appliquée	175	Licence droit extérieure Rennes1	217
Bts imagerie médic radiol	171	Licence informatique extérieure Rennes1	204
Bts informatique de gestion	172	Licence ingénierie électrique extérieure Rennes1	213
Bts informatique industrielle	153	Licence mathématiques extérieure Rennes1	203
Bts maintenance	150	Licence mécanique extérieure Rennes1	205
Bts métiers de l'eau	176	Licence philosophie extérieure Rennes1	220
Bts productique	177	Licence physique extérieure Rennes1	206
Bts services informatiques	159	Licence sc.terre et univers extérieure Rennes1	209
Bts technico-commercial	165	Licence science politique extérieure Rennes1	218
Bts traitement des matériaux	178	Licence sciences physiques extérieure Rennes1	207
Bts transport	173	Licence sciences économiques extérieure Rennes1	216
Bts électronique	154	Licence technologie mécanique extérieure Rennes1	214
Bts électrotechnique	180	Licence économétrie extérieure Rennes1	221
CONV UR1 CPGE	191	Autre licence extérieure UR1	200
CPGE	190	MIAGE extérieure Rennes1	342
Conv.UR1.SC.ECO-EMIA	197	MSFCF extérieure Rennes1	341
Conv.UR1.SC.ECO-ENSAI	202	MSG extérieure Rennes1	340
DECF	390	MST extérieure Rennes1	349
DESCF	391	Maîtrise IUP extérieure Rennes1	318
DELAM	192	Maîtrise AES extérieure Rennes1	312
DEUG IUP extérieur Rennes1	198	Maîtrise droit extérieure Rennes1	315
DEUTEC	193	Maîtrise langues étrangères appliquées	317
Dea extérieur Rennes1	401	Maîtrise mass extérieure Rennes1	314
Dess extérieur Rennes1	402	Maîtrise sc. Economiques extérieure Rennes1	311
Deug A extérieur Rennes1	194	Maîtrise économétrie extérieure Rennes1	313
Deug AES extérieur Rennes1	115	Maîtrise EEA extérieure Rennes1	329
Deug B extérieur Rennes1	195	Maîtrise bio.cell.physiologie extérieure Rennes1	327
Deug Droit extérieur Rennes1	112	Maîtrise bio.des populations écosystèmes extérieure Rennes1	328
Deug Economie-gestion extérieur Rennes1	113	Maîtrise biochimie extérieure Rennes1	326
Deug MASS extérieur Rennes1	118	Maîtrise chimie extérieure Rennes1	324
Deug MIAS extérieur Rennes1	117	Maîtrise informatique extérieure Rennes1	320
Deug Philosophie extérieur Rennes1	114	Maîtrise mathématiques extérieure Rennes1	319
Deug SM extérieur Rennes1	116	Maîtrise mécanique extérieure Rennes1	321
Deug SV extérieur Rennes1	119	Maîtrise philosophie extérieure Rennes1	332
Deug sciences ST extérieur Rennes1	196	Maîtrise physique extérieure Rennes1	322
Deug stpi extérieur Rennes1	099	Maîtrise sc.terre et univers extérieure Rennes1	325
Deug IUP extérieur Rennes1	191	Maîtrise sc.terre et univ.geol.bio.géné.extérieure Rennes1	302
Autre Deug extérieur Rennes1	120	Maîtrise science politique extérieure Rennes1	331
Deust extérieur Rennes1	121	Maîtrise sciences physiques extérieure Rennes1	323
Deust matériaux	R21	Maîtrise technologie mécanique extérieure Rennes1	330
Doctorat extérieur Rennes1	500	Autre maîtrise extérieure Rennes1	301
Dut Biologie Appliquée	122	Autres diplomes bac+2	199
Dut carrières juridiques	135	Autres diplomes bac+3	201
Dut carrières sociales	136	Autres diplomes bac+4	310
Dut chimie	123	Autres diplomes bac+5	410
Dut gea	137	Titres étrangers	650
Dut génie chimique	124		